



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz  
Église évangélique réformée de Suisse  
Chiesa evangelica riformata in Svizzera  
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

Le bureau du Synode

Aux Églises membres, aux membres du Synode,  
au Conseil de l'EERS, aux présidences  
de l'EPER, de fondia et de la FSR

Berne, le 10 novembre 2022

## **Synode de l'Église évangélique réformée de Suisse des 7 et 8 novembre 2022 à Berne – Décisions**

Mesdames, Messieurs,

Avant que ne paraisse le procès-verbal du synode, nous vous communiquons les affaires traitées et les décisions prises par le Synode lors de sa session des 7 et 8 novembre 2022 (les points correspondent à ceux de l'ordre du jour) :

1. Le Synode adopte l'ordre du jour.
2. Le Synode adopte le procès-verbal du synode du 12 au 14 juin 2022.
- 3.1.1 Le Synode élit Evelyn Borer présidente du Synode pour le mandat 2023 – 2024.
- 3.1.2 Le Synode élit Gilles Cavin et Florian Schubert à la vice-présidence du Synode pour le mandat 2023 – 2024.
- 3.2.1 Le Synode élit Theddy Probst et Haru Vetsch scrutateurs pour le mandat 2023 – 2024.
- 3.2.2 Le Synode élit Remo Sangiorgio et Lars Syring scrutateurs suppléants pour le mandat 2023 – 2024.
- 3.3.1.1 Le Synode élit les personnes suivantes membres de la Commission d'examen de la gestion pour le mandat 2023 – 2026 :  
Aude Collaud  
Andreas Fuog  
Annelies Hegnauer  
Gabriele Higel  
Christoph Zingg



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz  
Église évangélique réformée de Suisse  
Chiesa evangelica riformata in Svizzera  
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

3.3.1.2 Le Synode élit Annelies Hegnauer présidente de la Commission d'examen de la gestion à titre intérimaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023.

3.3.2.1 Le Synode élit les personnes suivantes membres de la Commission de nomination pour le mandat 2023 – 2026 :

Jean-Luc Blondel  
Gerhard Bütschi-Hassler  
Judith Pörksen Roder

3.3.2.2 Le Synode élit Judith Pörksen Roder présidente de la Commission de nomination pour le mandat 2023 – 2026.

3.3.3.1 Le Synode élit les personnes suivantes membres de la Commission pour les synodes de réflexion pour le mandat 2023 – 2026 :

Christina Aus der Au  
Roman Baur  
Pierre de Salis  
Karin Spiess  
Martina Tappernoux-Tanner

3.3.3.2 Le Synode décide d'élire la présidence de la Commission pour les synodes de réflexion pour le mandat 2023 – 2026 dans le cadre du synode d'été 2023.

6.
  1. Le Synode adopte le règlement relatif à l'association d'Églises et de communautés avec les modifications adoptées.
  2. Le Synode met en vigueur par la décision des 7 et 8 novembre 2022 le règlement relatif à l'association d'Églises et de communautés avec les modifications adoptées.
7. La présidence du Synode retire ce point de l'ordre du jour à la suite des débats.
8.
  1. Le Synode décide du règlement applicable au fonds prévoyance vieillesse.
  2. Le Synode décide du règlement applicable au fonds Huldrych Zwingli avec la modification adoptée.
  3. Le Synode décide du règlement applicable au fonds manifestations internationales.
  4. Le Synode décide du règlement applicable au fonds John Jeffries.
  5. Le Synode décide de dissoudre le fonds de solidarité et de céder son solde au capital de l'organisation.
  6. Le Synode décide de dissoudre le fonds Publications / documentation et de céder son solde, qui s'élève à CHF 5 047, au fonds Huldrych Zwingli.



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz  
Église évangélique réformée de Suisse  
Chiesa evangelica riformata in Svizzera  
Baselgia evangelica reformada da la Svizra

- 9.1 Le Synode accepte la motion d'Esther Straub et de trois cosignataires « Rapport de l'organe de médiation » et la transmet à la présidence du Synode.
- 9.2 Le Synode traite l'interpellation de Manuel Joachim Amstutz sur la révision de la loi fédérale sur le renseignement (LRens).
10. Le Synode prend connaissance du rapport intermédiaire oral sur la 11<sup>e</sup> Assemblée du Conseil œcuménique des Églises (COE) à Karlsruhe en 2022.
11. Le Synode décide de financer partiellement l'aumônerie pour requérantes et requérants d'asile au sein des centres fédéraux en versant une contribution extraordinaire de CHF 470 000.- pour l'année 2023.
12. Le Synode renvoie le point de l'ordre du jour « Protection de l'intégrité personnelle au sein de l'EERS » et charge le Conseil de le lui soumettre à nouveau.
13. Le Synode prend connaissance du *forecast* 2022.
14. Le Synode adopte le budget 2023 qui prévoit
  1. un excédent de charges de CHF 23 193 et
  2. des contributions des membres à hauteur de CHF 5 922 457.
15. Le Synode prend connaissance du plan financier 2024 – 2027.
16. Le Synode élit comme organe de révision pour les années 2023 – 2025 (comptes annuels 2022 – 2024) la société BDO SA, Berne.
- 17.1 Le Synode prend connaissance du rapport annuel 2021 de la KME – Conférence de coordination des organisations missionnaires et de l'EERS.
- 17.2 Le Synode prend connaissance du rapport annuel 2021 de DM – Dynamique dans l'échange.
- 17.3 Le Synode prend connaissance du rapport annuel 2021 (en allemand) de Mission 21.
- 18.1.1 Le Synode élit – conformément à l'article VII des statuts de fondia – fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de l'Église évangélique réformée de Suisse – Rosemarie Manser présidente du Conseil de fondation de fondia pour le mandat 2023 – 2026.
- 18.1.2 Le Synode élit – conformément à l'article VII des statuts de fondia – fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de l'Église évangélique



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz  
Église évangélique réformée de Suisse  
Chiesa evangelica riformata in Svizzera  
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

réformée de Suisse – les personnes suivantes membres du Conseil de fondation de  
fondia pour le mandat 2023 – 2026 :

Andreas Burri  
Roland Frey  
Jacqueline Lavoyer-Bünzli  
Annina Policante-Schön  
Liliane Rudaz-Kägi  
Stephan Schranz  
Simon Wyss

18.2.1 Le Synode élit – conformément à l'article 6 des statuts de la Fondation suisse de la  
Réformation – les personnes suivantes membres du Conseil de fondation pour le  
mandat 2023 – 2026 :

Regine Becker  
Pierre-Philippe Blaser  
Barbara Fankhauser  
Peter J. Winzeler

18.2.2 Le Synode élit – conformément à l'article 9 des statuts de la Fondation suisse de la  
Réformation – Clemens Gubler et Christian Zippert vérificateurs des comptes pour le  
mandat 2023 – 2026.

- 19.
1. Le Synode adopte la révision des statuts de la Fondation suisse de la  
Réformation.
  2. Le Synode adopte la révision du règlement de la Fondation suisse de la  
Réformation (désormais : règlement d'organisation).

20.1 Le Synode prend connaissance de l'intervention du Conseil sur les questions  
posées par Gabriela Allemann et Maëlle Bader au nom du comité de la Conférence  
Femmes.

- 21.
1. Le Synode prend connaissance du fait qu'en 2023 le synode d'été aura lieu du  
18 au 20 juin 2023 à Olten à l'invitation de l'Église évangélique réformée du  
canton de Soleure.
  2. Le Synode prend connaissance du fait qu'en 2023 le synode d'automne aura  
lieu du 5 au 7 novembre 2023 à Berne, c'est-à-dire qu'il sera ouvert le dimanche  
5 novembre 2023 par le culte célébrant le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Communion  
d'Églises Protestantes en Europe (CEPE).

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Evelyn Borer  
Présidente du Synode

Hella Hoppe  
Directrice de la chancellerie